

Institut du Bien-Etre Social et de Recherches

Bureau du Directeur Général

Madame Arielle Jeanty Villedrouin

Le travailleur social dans le processus d'adoption

Dans le cadre de la vulgarisation de la nouvelle loi d'adoption et perspectives
d'harmonisation des interventions des travailleurs sociaux dans le processus d'adoption

Andolphe E. D. Guillaume, Assistant légal

12 mars 2014

L'adoption : une mesure sociale et légale de protection de l'enfant

- **L'adoption n'est pas un arrangement entre des personnes.** C'est une mesure sociale et légale de protection de l'enfant. Elle ne doit être envisagée et autorisée que dans ce seul but. L'état est responsable d'y veiller.
- Elle doit être offerte à tous les enfants dont la situation personnelle et familiale le justifie, sans préjudice de situation sociale, race, culture, problèmes de santé physique ou mentale.

Réf: CDE*(art. 2) / CLH* Préambule, art. 1-a et b./ Loi du 29 août 2013* (art 3, 4, 5, 42, 45)

Le travailleur social au Coeur de l'adoption

Loi du 29 août 2014 *(art 41, 44,45)

Les psychologues et les travailleurs sociaux jouent un grand rôle aux trois étapes de l'adoption : la préadoption, le processus d'évaluation et la postadoption. Ils ont un rôle d'accompagnement et de sensibilisation auprès des postulants sur les différents enjeux et défis liés à l'adoption à travers ces trois étapes.

Tout au long du processus d'adoption, ils les accompagnent aussi dans une réflexion sur la culture d'origine de l'enfant et de son impact sur la construction de son identité, tout en abordant les défis qu'ils rencontreront vers son intégration dans la famille.

L'enquête ou évaluation sociale

L'enquête sociale, au cours de laquelle les postulants à l'adoption rencontreront un travailleur social, poursuit plusieurs objectifs :

- Déterminer les garanties que peut offrir la famille postulante à un enfant : capacités morales, éducatives, affectives, familiales. Il ne s'agit pas de déterminer si les postulants ont le droit d'être parents mais de savoir s'ils offrent à l'enfant à venir, abandonné, avec son histoire et sa spécificité, le meilleur foyer possible ;
- Comprendre le motif et les causes qui poussent les parents biologiques à confier leur enfant en adoption;
- Répondre aux inévitables questions, matérielles, juridiques, administratives et de fond, que se posent les futurs parents;

L'enquête ou évaluation sociale

- S'assurer que les fondements de l'adoption sont bien compris par les candidats ou les parents biologiques, évaluer la manière dont ils appréhendent ce mode de filiation, le fait d'élever un enfant qu'ils n'ont pas mis au monde et qui a déjà un passé, le fait de proposer leur enfant en adoption;
- Aborder la question de l'information qui sera faite à l'enfant sur sa situation : la révélation de son abandon, puis de son adoption ;
- Permettre d'établir un diagnostic de la situation personnelle et familiale de l'enfant et de sa famille.

Le contenu du rapport d'évaluation sociale

- Le rapport d'évaluation sociale doit être le plus précis possible dans le sens où le futur de l'enfant, la famille biologique et la nouvelle famille adoptive dépendent d'elle.
- En ce qui concerne l'enfant, il présente:
 - L'identification de l'enfant et son origine;
 - un diagnostic aussi complet que possible de l'évolution de l'enfant dans et de son cadre de vie relationnelle;
 - L'évaluation des capacités (éléments positifs) et les limites (éléments fragiles et problématiques) de l'enfant, c'est-à-dire les éléments qui jouent un rôle fondamental dans le développement actuel et futur de l'enfant, son aptitude à créer une relation adoptive satisfaisante, sa capacité d'attachement;
 - le nombre et les circonstances de ruptures vécues par l'enfant, les circonstances de la grossesse, l'accouchement et les premiers mois de vie de l'enfant, les maladies dont il a souffert, l'hospitalisation, etc.

Le contenu du rapport d'évaluation sociale

- Sur la base de ce diagnostic un pronostic sera prononcé sur la guérison ou l'amélioration envisageable de l'«état de santé» de l'enfant, en ce qui concerne les problèmes de santé physique, mentale, émotionnelle et relationnelle.
- Ce pronostic déterminera :
 1. si l'adoption est la solution adéquate pour l'enfant;
 2. quelles sont les caractéristiques et les aptitudes que devra présenter la famille à qui l'enfant sera confié.

Ce rapport est fondamental à côté du rapport psychologique et médical qui permettront aux autorités concernées de déterminer l'adoptabilité de l'enfant et permettra d'identifier la famille adoptive potentielle. Il est établi en vue de l'apparentement de l'enfant.

L'adoptabilité est une des conclusions à laquelle les travailleurs sociaux peuvent arriver lors de l'élaboration d'un projet de vie individuel pour un enfant.

Le contenu du rapport d'évaluation sociale

En ce qui a trait aux parents: biologiques ou adoptifs

- Le travailleur social cherche, au travers du dossier de candidature et des entretiens, à connaître le mieux possible le parent biologique ou le futur parent adoptif afin de déterminer s'il est prêt à devenir pleinement le ou les parents d'un enfant qu'il(s)/elle(s) n'a/ont pas conçu.
- Les informations qu'ils cherchent porteront généralement sur :

- **Présentation de la demande**
- **Description du projet d'adoption : L'identification et l'état civil ;**
 - Monsieur et Madame : nom, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité, date de mariage...
Enfant(s) adopté(s) ou biologique(s) déjà présents dans la famille : Date, prénom, date et lieu de naissance, niveau scolaire...
Autre(s) personne(s) vivant au foyer (grands parents, parents.....)
Situation particulière : remariage (suite divorce-veuvage), enfants nés d'une autre union...
 - **nombre d'enfants, sexe, âge, état de santé, pays;**
- Sommaire des activités relatives au processus d'adoption (énumération des démarches chronologiques antérieures en lien avec l'évaluation sociale).

Le contenu du rapport d'évaluation sociale

- **Clarification du mandat de l'évaluateur**

- Clarification des attentes des adoptants face à l'évaluateur et au processus d'adoption;
- Clarification des limites du mandat de l'évaluateur : contenu de l'évaluation, objectifs, durée du processus et délai de validité;
- Vérification des documents à l'appui de la demande d'adoption

- **Habitat :**

- Type : appartement ou maison, location ou accession à la propriété, nombres de pièces, etc... (Le travailleur social peut demander à visiter la maison le jour de l'entretien à domicile)
 - Date d'arrivée dans les lieux
 - Ambiance dominante dégagée
 - Environnement (situation dans le quartier, la ville...)

- **Situations socioéconomiques et culturelles :**

- Ressources

- Charges

Equilibre des postes budgétaires prioritaires pour le couple ou la famille (permettant d'apporter une certaine information sur leur mode de vie, ex: voyage, loisirs, aménagement de la maison....)

Personnalité du couple ou de la famille
Pour chacun des membres du couple :
Présentation : physique, traits dominant du caractère (ex : instabilité, maturité, optimisme, pessimisme....)

Le contenu du rapport d'évaluation sociale

- ***Histoire personnelle des postulants et aptitudes parentales***
 - composition de la famille (âge et profession des parents, frères & sœurs, neveux & nièces...)
 - place et rôle dans la famille (place dans la fratrie, relations avec ses parents, frères et sœurs...)
 - enfance, adolescence
 - éducation reçue, personnalité des membres de la famille (comme)
 - évènements particuliers (agréables, douloureux, ex : décès, maladie, divorce....)
 - scolarité, études effectuées (raisons du choix...)
- ***Profession :***
 - raisons du choix professionnel
 - itinéraire professionnel - déroulement de carrière (formation, reconversion.....)
 - poste actuellement occupé (stabilité, intégration)
 - valeur du travail, de la carrière professionnelle dans la dynamique du couple.

Le contenu du rapport d'évaluation sociale

- ***Pour le couple :***

- Son histoire :
rencontre, mariage, projets
comment définiriez vous votre
conjoint, qu'est-ce qui fait que vous
êtes ensemble...

- ***Vie sociale :***

- relations familiales
relations extra-familiales (amis,
voisins...)
participation à une vie associative, de
quartier...
loisirs
Pour les enfants déjà présents ou autres
personnes vivant au foyer :
relations dans la famille, leurs attentes,
leurs craintes par rapport à l'enfant à
venir...

Le contenu du rapport d'évaluation sociale

• *Projet d'adoption*

- Origine de votre projet d'adoption...
- pourquoi l'adoption (causes, motivations, stérilité éventuelle, parcours médical, vécu de la stérilité, deuil de l'enfant biologique ...)
- qui en est le moteur, depuis quand, pourquoi maintenant...
- cheminement vers le projet (contacts avec les associations, des couples adoptants, des enfants adoptés, connaissances livresques éventuelles...)
- qui est informé de votre projet (familles, amis... leurs réactions)

• *La filiation adoptive:*

- qu'est ce que la filiation adoptive pour vous, comment êtes vous passé de la filiation biologique à la filiation adoptive (hérédité, être parent d'un enfant que l'on a pas conçu...) comment voyez vous la famille naturelle, l'abandon, l'histoire particulière de l'enfant, comment et quand en parlerez-vous à l'enfant avez-vous pensez aux difficultés (retard de développement, difficultés d'attachement...), aux problèmes de santé (handicap...) éventuels de l'enfant, à quoi êtes vous prêts à faire face quelle est votre position face à la recherche d'identification?

Le contenu du rapport d'évaluation sociale

• ***L'origine de l'enfant adopté et l'adoption :***

- Souhaitez vous adopter un enfant pupille de l'Etat et/ou vous tourner vers l'adoption internationale (enfant né à l'étranger), avez-vous déjà des idées de pays d'origine? pourquoi?
- Ouverture culturelle;
- Respect des origines de l'enfant;
- Conscience de la situation de double identité vécue par l'enfant et capacité d'intervenir face à cette réalité (moyens envisagés pour surmonter la différence vécue par eux et par l'enfant);
- Préparation à l'arrivée de l'enfant, disponibilité, congé parental;
- Capacité d'acceptation inconditionnelle envers un enfant engendré par d'autres parents biologiques

• ***Projet d'accueil concernant l'enfant que vous souhaitez adopter :***

- nombre d'enfants, âge, sexe, problèmes de santé, handicap...
 - votre désir d'enfant (comment vous l'imaginez, ce que vous projetez sur cet enfant...)
 - votre connaissance de l'enfant réel : vos expériences personnelles antérieures, actuelles avec des enfants (neveux, nièces, enfants d'amis...), compréhension de l'enfant, de ses besoins (matériels, affectifs...), respect de l'enfant (personnalité, culture, vécu antérieur)
projet éducatif (les valeurs importantes, sa place dans votre future famille, ce que vous voulez partager avec lui...)
organisation familiale envisagée lors de l'arrivée d'un enfant.
- Capacité à accueillir un enfant plus âgé, une fratrie;

Le contenu du rapport d'évaluation sociale

- **Conclusions et recommandations**

- A) Synthèse de l'analyse et opinion professionnelle :

- Motivation face au projet d'adoption;
- Fonctionnement personnel, conjugal, familial et social du couple;
- Capacités parentales;
- Aptitudes à intégrer un enfant d'une autre famille dans le système conjugal et familial;
- Réalisme du projet;
- Recommandations particulières relatives aux limites identifiées.

- B) Recommandations spécifiques au projet évalué et considérations relatives à l'accueil d'un enfant plus âgé, une fratrie ou présentant des besoins spéciaux

Le suivi post-adoption

Le suivi post-adoption est d'une importance capitale dans l'adoption. Il est exigé par les articles 61 à 64 de la loi du 29 août 2013.

Le recours à des services qualifiés d'appui post-adoption doit être envisagé et rendu possible pour l'enfant, pour les parents adoptifs et les frères et soeurs, ainsi que pour les parents biologiques, afin de répondre aux questions, évaluer l'intégration de l'enfant dans sa nouvelle famille et de désamorcer ou résoudre les problèmes qui peuvent surgir.

Cette proposition constitue une approche non exhaustive qui peut être complétée selon les observations du travailleur social au cours de son évaluation. Cependant, elle correspond au standard minimum attendu par l'Institut du Bien-Etre Social et de Recherches pour la décision d'adoptabilité et d'apparentement de l'enfant.

Merci